

Association Sportive du collège Maurice CALMEL 2023-2024

L'Association sportive prolonge et amplifie la mission éducative du collège, et offre aux élèves un terrain d'expression, d'échanges et de reconnaissance par le biais d'une pratique physique.

Différentes activités sont proposées à l'entraînement :

Les lundis de 16h05 à 17h45 : Futsal toutes catégories (Mme Pin)

Les lundis de 16h05 à 17h45 : Hand-ball toutes catégories (M Duchêne)

Les mardis de 16h05 à 17h45 : Volley Ball toutes catégories (Mme Husson)

Les jeudis de 16h05 à 17h45 : Badminton toutes catégories (Mme Michelon)

Un deuxième service de bus à 17h50 permet à vos enfants de rentrer après les entraînements.

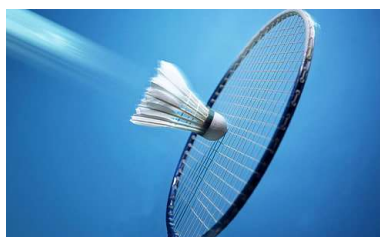
Ces activités seront pratiquées en entraînement dans un premier temps, et des compétitions seront organisées quelques mercredis après-midi dans l'année (de 3 à 6 mercredis en fonction des activités). Un déplacement en bus est organisé pour chaque compétition, départ et retour collège, les élèves rentrent alors le soir par leurs propres moyens (parents, vélo...en fonction du lieu d'habitation).

Un pique-nique est nécessaire car il n'y a pas de restauration les mercredis. Une convocation sera remise pour chaque compétition précisant les horaires et les lieux (la plupart des déplacements se fait en car - sociétés Kéolis ou Océcars, très ponctuellement avec le minibus de l'établissement voire le véhicule d'un enseignant).

Si votre enfant désire partager ces moments uniques au sein de l'Association Sportive de son collège, il lui faut prendre contact avec son professeur d'EPS ou venir directement s'inscrire aux entraînements à l'espace sport. Le nombre de places pouvant être limité aux entraînements, les élèves qui s'engagent à participer aux compétitions seront prioritaires.

Conditions à remplir pour pratiquer :

- × Renseigner la fiche d'inscription au verso.
- × Cotisation annuelle 25€ : 20€ à votre charge (paiement par chèque à l'ordre de l'association sportive du collège CALMEL + nom prénom de l'enfant au dos du chèque) + 5€ en chèque sport du conseil départemental 17 (ce chèque de 5€ pour l'AS a été conservé par les enseignants d'EPS pour ne pas être perdu).



Association Sportive du collège Maurice CALMEL

Fiche d'inscription 2023-2024

(Merci de compléter avec soin toutes les rubriques et de signer chaque rubrique)

Nom : _____ Prénom _____

Classe : _____ Date de naissance : _____

Adresse des parents : _____

Numéro de tél portable : _____

Dernier établissement fréquenté et classe : _____

Etiez vous déjà membre de l' Association Sportive, quelle activité ? : _____

Adresse mail des parents :

Information sur l'assurance :

Je soussigné, déclare avoir pris connaissance des garanties proposées par l'assurance MAIF de l'Association Sportive du Collège (voir les conditions téléchargeables sur le site du collège) pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'association sportive.

Rappel : l'AS souscrit un contrat collectif d'assurance auprès de la MAIF, si vous souhaitez des garanties supplémentaires, veuillez demander un bulletin d'adhésion aux profs d'EPS (tarifs et documents à venir) qui transmettront à la MAIF ou bien choisissez une autre assurance complémentaire (vous devrez alors gérer vous-même votre adhésion). Les documents d'information sur l'assurance seront disponibles en téléchargement sur le site du collège, rubrique association sportive.

Date et signature des parents ou responsables légaux :

Mise en application de la protection des données personnelles (pour mineur -15 ans) :

Je soussigné(e) ----- père, mère, tuteur, représentant légal (1)
De l'enfant -----, autorise les personnes en charge de la demande de licence UNSS à renseigner les rubriques suivantes : nom, prénom, sexe, date de naissance, niveau de certification jeune officiel, classe, éventuelle situation de handicap, adresses postale et mail, numéro téléphone mobile de l'élève et responsables légaux.

Date et signature des parents ou responsables légaux :

Autorisations parentales diverses :

Je soussigné(e) ----- père, mère, tuteur, représentant légal (1)

De l'enfant -----

- ✓ L'autorise à participer aux activités de l'association sportive
- ✓ Autorise, n'autorise pas (1), le professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer En cas d'urgence une intervention médicale ou chirurgicale si nécessaire.
- ✓ Autorise, n'autorise pas (1), le transport dans le véhicule de l'établissement, un véhicule de location ou le véhicule d'un enseignant pour se rendre sur les lieux de compétition (Rq : les déplacements se font généralement en car)
- ✓ Autorise, n'autorise pas (1) que mon fils, ma fille (1) apparaisse sur des photos destinées à être Affichées dans l'établissement ou sur son site web, sur le blog de l'AS du collège, éventuellement transmises sur le site départemental ou régional de l'UNSS, facebook UNSS17, à la presse locale ou régionale.

(1) rayer la mention inutile

Fait à :

Le :

Signature des parents ou responsables légaux :